REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION 25-605 «UNE SALLE TRIPLE AUX CONFINS DE L'UNIVERS »

(18 août 2025)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 14 mai 2025, le groupe socialiste a déposé l'interpellation 25-605 intitulée « Une salle triple aux confins de l'Univers », inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 19 mai 2025 et dont le contenu est le suivant :

Lors de sa session de mars, le Grand conseil a accepté le rapport 24.056, crédit de réalisation pour la construction d'un nouveau bâtiment de l'Université, nommé Univers et sis sur l'ancien site de Panespo. Alors que le crédit d'étude initial comprenait également la planification d'une salle de sport double à proximité immédiate, le développement du rapport précité la remet à plus tard et mentionne « il n'a pas été possible de trouver une implantation pour la salle double en ville de Neuchâtel, de sorte que d'autres localisations pourraient devoir être envisagées ».

La volonté affichée de notre Commune dans le rapport 24-013 de répondre au besoin avéré de deux salles triples par la construction d'une de celles-ci en collaboration avec le Canton et l'Université semble donc compromise. La complexité du sujet s'accroît en ayant aperçu dans la presse régionale (Arcinfo du 22 février) la substance de l'étude commanditée par le Conseil communal pour évaluer la faisabilité et le coût de réalisation qui paraît irréaliste.

Afin de rassurer le Conseil général ainsi que les utilisateurs et utilisatrices futures, le Conseil communal est enjoint à faire le point sur le contenu et

la temporalité des prochaines étapes exploratoires et décisionnelles de ce projet.

1. Introduction

Dans le cadre du développement de son campus, outre le nouveau bâtiment académique « Univers », dont le crédit de construction a été voté par le Grand Conseil en mars de cette année, l'Université doit se doter d'une salle de sport double ainsi que de différents modules pour la pratique et l'étude du sport.

En parallèle, la Commune de Neuchâtel souhaite répondre aux besoins des clubs et associations sportives qui font état d'un manque d'infrastructures spécialisées, notamment d'une salle triple.

La recherche de synergie a été au cœur des démarches du Conseil communal pour trouver une solution pertinente aux besoins de l'Université et des clubs. L'ajout d'une troisième salle aux deux salles demandées par l'Université a d'emblée été considéré comme une évidence. Non seulement dans un principe de rationalité en termes de coût et d'espace, mais également dans une optique de regrouper à La Maladière le sport d'élite, dans une vision plus globale des infrastructures au niveau régional, voire cantonal.

La présente réponse dresse un rapide état de situation du projet et des démarches réalisées et en cours. Pour mémoire la stratégie, proposée par le Conseil communal dans le rapport 24-013 et reconnu par votre Autorité, faisait état de cet objectif. Le Conseil communal poursuit ses actions dans la voie de la réalisation, en fonction des faisabilités techniques et financières, d'une salle triple qui répondrait aux besoins de l'Université et des clubs sur le site de La Maladière.

2. Rappel des précédents éléments

Dès 2018, la Commune de Neuchâtel a été intégrée au COPIL, alors nommé « UniHub », dédié au projet de développement de l'Université, ainsi qu'au COPIL « Carine » qui pilote les projets immobiliers et fonciers d'importance et assure la coordination entre Commune et Canton. Dans ce cadre, le Conseil communal a rapidement fait part à l'Etat de son intérêt à compléter le besoin de l'Université en proposant une salle triple.

La séparation du projet de développement entre bâtiment académique et bâtiment sportif a été décidée afin de pouvoir traiter les deux projets de

manière indépendante, la problématique foncière étant mentionnée dès le départ en raison des surfaces nécessaires à l'ensemble du projet.

Les premières études ont porté sur le site de la plaine du Mail. Cet emplacement a été abandonné à mi-2023 sur le préavis des différents offices cantonaux et communaux (site pollué, déforestation nécessaire, protection d'espèces d'insectes, etc.).

A l'initiative de la Commune, un groupe de travail, intégrant les services communaux du développement territorial, des infrastructures, du patrimoine bâti et des sports, le Service des bâtiments du Canton et l'Université a été constitué fin 2023 afin de lancer les études de faisabilité sur l'ensemble du secteur de La Maladière.

Un crédit d'étude de 300'000 francs a été débloqué par la Ville pour identifier les potentiels et les coûts de différentes variantes.

3. Etat de situation et prochaines étapes

Les premiers résultats des études sont arrivés à la fin de l'été 2024. Une quinzaine de scénarii portant sur tout le site du secteur « patinoire-Maladière » ont été étudiés. Ils ont permis d'évaluer le potentiel d'assainissement énergétique des patinoires tout en y ajoutant/substituant des salles de sports triples et proposant de nouveaux volumes, des agrandissements voire le remplacement d'infrastructures existantes.

Ces variantes ont fait l'objet de présentation au Conseil communal, au service cantonal des bâtiments et à l'Université et des affinages et études complémentaires ont été demandés.

Les différentes variantes sur le site de la patinoire se heurtent au coût des travaux. Les premières estimations varient ainsi entre 60 et 120 millions pour la création de deux salles triples et l'assainissement de la patinoire (estimée pour sa part à 20 à 25 millions).

L'une des variantes étudiée aujourd'hui, dont les résultats complémentaires sont attendus ces prochaines semaines, offre une gouvernance simplifiée et un coût plus facilement supportable pour notre Commune. Le site de La Riveraine possède la surface nécessaire pour l'ajout d'une seconde salle triple en agrandissant le bâtiment vers le nord. La propriété partagée par moitié de l'actuelle Riveraine entre le Canton et la Commune faciliterait le portage politique. Le coût d'une telle opération, qui inclurait par ailleurs les nécessaires assainissement du bâtiments sont en cours de chiffrage. A ce jour, les études réalisées présentent un besoin

d’assainissement chiffré à 3.2 millions à court terme pour répondre aux problématiques d’infiltration d’eau tant sur la toiture que sur les façades du bâtiment.

Dans tous les cas, le Canton est informé de nos démarches et a été partie prenante des études menées. A aucun moment, ce dernier n’a émis de réserve sur la poursuite d’une recherche de solution sur le site.

A noter encore que les études sur la faisabilité d’une salle triple sur le site de l’anneau d’athlétisme de Colombier se poursuivent. Si une telle infrastructure devait voir le jour en complément au projet sur le secteur de La Maladière, la Commune de Neuchâtel devrait alors s’engager à en financer près de 55%, étant un membre important du syndicat de l’Anneau d’athlétisme.

A notre connaissance, seule une option supplémentaire proposant la création d’une salle double sur le site du CPNE aurait été étudiée en parallèle par le Canton.

4. Conclusion

Par la présente réponse, le Conseil communal tient à rassurer le Conseil général de sa ferme intention de proposer sur le site de La Maladière une nouvelle salle triple en coordination avec le Canton et l’Université. Notre Conseil ne dispose pas d’éléments laissant croire à une nouvelle variante hors du territoire communal et va poursuivre son travail d’évaluation.

Le Conseil a bon espoir de pouvoir revenir prochainement devant votre Autorité avec des propositions, soutenues par l’Université et le Canton, afin de doter notre commune d’une nouvelle infrastructure qui réponde aux besoins des clubs et du sport universitaire.

Neuchâtel, le 18 août 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Nicole Baur	Daniel Veuve